

ACCORD GENERAL SUR LES TARIFS

RESTRICTED

TBT/Notif.89.47

10 février 1989

DOUANIERS ET LE COMMERCE

Distribution spéciale

Comité des obstacles techniques au commerce

NOTIFICATION

La notification suivante est communiquée conformément à l'article 10.4.

1. Partie à l'Accord adressant la notification: <u>TCHECOSLOVAQUIE</u>
2. Organisme responsable: Direction de la normalisation et des mesures
3. Notification au titre de l'article 2.5.2 [X], 2.6.1 [], 7.3.2 [], 7.4.1 [], autres:
4. Produits visés (le cas échéant, position du SH, sinon position du tarif douanier national): Jouets électriques
5. Intitulé: CSN 36 1338, appareils électriques à usage domestique. Jouets alimentés en courant basse tension de 24 V maximum. Sécurité de fonctionnement des appareils électriques et méthodes d'essai (disponible en tchèque).
6. Teneur: Ce projet de norme contient des règles de sécurité pour les jouets électriques et indique les méthodes d'essai à appliquer pour l'homologation des jouets électriques alimentés par une source électrochimique de 24 V maximum, ou par le réseau au moyen d'un transformateur d'isolement.
7. Objectif et justification: Sécurité des enfants et protection des biens
8. Documents pertinents: CEI 335-1, CEI 742
9. Dates projetées pour l'adoption et l'entrée en vigueur: A déterminer
10. Date limite pour la présentation des observations: Fixée provisoirement au 1er mars 1989
11. Entité auprès de laquelle le texte peut être obtenu: point national d'information [X] ou adresse d'un autre organisme: